

Enterprise Portfolio Management Office(EPMO)

13/10/2025

MSRN - MATERIAL & SERVICE RECEIPT NOTE

CAPEX Works Valuation Protocol / Protocole de Facturation

This Certificate confirms that **Electricité Générale et Industrielle de Côte d'Ivoire (EGICI)** provides MTN-CI with necessary job/material according to specifications. Ce certificat atteste que **Electricité Générale et Industrielle de Côte d'Ivoire (EGICI)** a livré conformément aux spécifications:

DETAILS OF ACCEPTANCE					
CERTIFICATE NUMBER	MSRN250001				
PURCHASE ORDER REFERENCE/NUMERO BC	CI-24-CPO-40539				
PROJECT ID/CODE PROJECT	2024_SUMMER 2.0: RADIO AND TRANSMISSION MODERNIZATION				
SUPPLIER/FORNISSEUR	Electricité Générale et Industrielle de Côte d'Ivoire (EGICI)				
CURRENCY/DEVISE	XOF				
PO AMOUNT/MONTANT BC	45 000 000,00 XOF				
DELIVERY RATE/TAUX LIVRAISON	36,00%				

PBA240161 - COMMANDE OUVERTE RACCORDEMENT ELECTRIQUE SITES MTNDELAI DE LIVRAISON : SELON PLANNINGCAPEX

FINANCIAL VALUATION						
DESCRIPTION	AMOUNT/MONTANT	PERCENTAGE (%)	COMMENTS/OBSERVATIONS			
ACTUAL DELIVERED AMOUNT / MONTANT TOTAL LIVRE	16 200 000,00	36,00%				
AMOUNT RECEIVED IN FUSION	16 200 000,00	36,00%				
BALANCE TO BE CERTIFIED / SOLDE A RECEPTIONNER	0,00	0,00%				
NOT DELIVERED AMOUNT/SOLDE NON LIVRÉ	28 800 000,00					

PAYMENT / PAIEMENT					
DESCRIPTION	Amount/Montant	Percentage (%)	Comments/Observations		
TOTAL PAYABLE AMOUNT / MONTANT TOTAL PAYABLE	16 200 000,00	36,00%			
RETENTION AMOUNT / RETENUE SUR PAIEMENT *	0,00	0,00%			
RETENTION CAUSE / CAUSE DE LA RETENUE					

SIGN OFF/SIGNATURE						
PROJECT COORDINATOR	PROJECT MANAGER	SENIOR PM	GM EPMO	MANAGER PORTFOLIO	VENDOR (Stamp/Cachet & Signature)	
PRISCA TRAORE	BONI HERMANN	Hermann BONI	Eric DJEDJE	Adama SORO		

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES

5. Réception et Contrôle des produits

- Le Fournisseur est responsable de l'état des biens et des risques auxquels ils sont exposés jusqu'à leur réception/acceptation finale par MTN-CI.
- Les produits livrés sont soumis à acceptation par MTN Cl. La réception n'est définitive qu'après contrôles quantitatifs et qualitatifs effectués par le service désigné à cet effet. Sauf dispositions spécifique de la commande, le refus des produits livrés notifié par MTN Cl au Fournisseur dans un délai de 15 jours ouvrés, à compter de la livraison. Le Fournisseur procédera aux corrections requises dans un délai de 15 jours, sauf accord exprès de MTN Cl pour un délai plus long.
- Le refus de livraison ou la mise en jeu de la clause de garantie pourront intervenir à tout moment, même en l'absence de réserves de la part de MTN Cl lors de la prise en charge des colis. Tout produit non conforme sera retourné aux frais et risques du Fournisseur. Dans le cas d'un retour de produits pour non-conformité, MTN Cl se réserve le droit soit de demander le remplacement ou la retouche desdits produits et cela aux conditions initiales de la commande, soit de déduire des paiements dus au Fournisseur les tarifs justifiés, entrainés par la mise en conformité contractuelle tel que par exemple : frais d'identification et de marquage, transport. Dans le cas où MTN Cl se trouverait dans l'obligation de s'approvisionner auprès d'une autre source pour tout ou partie de la commande, le Fournisseur défaillant supportera de plein-droit, la différence de coût constatée entre la nouvelle commande et celle du Fournisseur défaillant.

6. Livraison

- Les biens livrés devront être conformes aux spécifications de la commande et/ou de l'offre du Fournisseur et/ou du cahier des charges et/ou de tout document accepté par les Parties. La livraison devra être effectuée selon les conditions de délais fixés sur le bon de commande.
- Toute modification du délai de livraison devra faire l'objet d'un accord préalable de MTN Cl. La livraison devra être matérialisée par un bordereau de livraison rappelant la référence et la nature de la commande, dûment validé par la personne désignée par MTN-CI.

7. Retard de livraison

• Le délai de livraison étant d'une importance capitale, le Fournisseur reconnaît le droit à MTN-CI, en cas de retard lui incombant, d'annuler irrévocablement la commande aux torts exclusifs du Fournisseur ou d'appliquer des pénalités de retard à raison de 0.3% du prix total de la marchandise, par jour calendaire de retard, sauf cas de force majeure prouvé par le Fournisseur et formellement reconnu par MTN-CI.

PURCHASE ORDER LINES DELIVERED STATUS							
Line Description	Ordered Qty	Delivered Qty	Received Qty	Payable Qty	Net Qty to Receive in Fusion	Line	Schedul
OVIDE SERVICE TECHNICAL,RADIO,GENERAL,24-CPO-405	1,00	0,36	0,36	0,36	0,00	1	1